

**1. Ouverture de la séance et appel**

**M. le Président, Richard Aguet** ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce Conseil Général.

**M. le Président** annonce les excusés pour la séance de ce soir et annonce la démission de Mme Joanna Suardet.

Mme la Secrétaire, **Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 54 membres du Conseil, 39 sont présents, 12 excusés et 3 absents. Le quorum étant à 18, il est atteint. Dès lors, M. le Président ouvre la séance.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

**3. Approbation du procès-verbal no 2/2017**

**M. le Président** remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

**M. le Président effectue** une correction au point 12. Il s'agit de 4 personnes qui quittent l'assemblée, ce qui porte le nombre de présents à 30. En cas de vote la majorité serait de 16

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 3 abstentions.

**4. Correspondance éventuelle**

Ràs.

**5. Assermentations**

**M. le Président** appelle **Jasmine El Mulki**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Jasmine El Mulki** prête serment et est officiellement intégrée au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 55 conseillers, le quorum est à 19.

**6. Préavis 5/2017 relatif au nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Féchy**

**M. le Président** passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Jean-Luc Kaesermann**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Willy Kursner** : à l'article 25, jardin du souvenir : il aimerait savoir si c'est possible, malgré le libellé de l'article, d'apposer le nom du défunt sur une éventuelle plaque ou si cela n'est pas possible.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, oui, ceci est tout-à-fait possible.

**M. Pierre Pilloud** aimerait savoir s'il y a des déprédations, ce qui peut malheureusement arriver : qui prend en charge ces déprédations.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : malheureusement cela arrive. Dans ces cas, la Commune prend en charge et porte plainte selon la procédure standard.

**M. Willy Kursner** remercie **Mme Francine Dupuis, Municipale** pour sa réponse. Etant donné que la plaque peut être apposée, il pense qu'il serait bien d'avoir un monument pour apposer ces plaques.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : il est évident que nous allons réfléchir à une solution qui soit digne et correcte pour que l'affichage des noms soit fait de manière la plus sereine possible.

**M. Pierre Pilloud** : abonde dans l'intervention de **M. Willy Kursner**, il trouve que cette intervention est probante et trouve qu'il est nécessaire de faire quelque chose. Par rapport, à mon intervention ultérieure, pour savoir comment cela se passait lors de déprédations, son intervention n'est pas anodine, il faut savoir qu'il y a eu des déprédations au cimetière de Rolle. Une autre chose, à Aubonne également, il y a eu des dégâts à cause de moutons qui s'étaient échappé de leur enclos, le résultat a été que toutes les fleurs ont été mangées. C'est important de savoir qui intervient.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : la Municipalité prend note de cette remarque.

**M. Yvan Guillemain** aimerait être sûr que les personnes qui souhaitent rester dans l'anonymat ne seront pas inscrites sur la plaque.

Réponse : bien sûr.

Le préavis est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité, 0 refus et 1 abstention

#### **7. Préavis 6/2017 relatif à l'arrêté d'imposition 2018**

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis no 6/2017 est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis no 7/2017 relatif à l'aménagement du hangar communal de la parcelle 585 – appelé HH**

**M. le Président** passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Frédéric Baumgartner**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande également d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Albert Caillat**, aimerait savoir au niveau du 2<sup>ème</sup> étage si une porte coulissante ou non sera faite à l'est pour traverser le hangar.

**Mme Francine Dupuis, Municipale** : non il n'y a pas de porte prévue.

**M. Willy Kursner** cela ne concerne pas l'aménagement du hangar mais le rapport de la COGEFIN qu'il a retiré sur le site. Il remarque que les deux rapports ne sont pas signés par le président. Il trouve cela léger et il espère que cela ne se reproduira pas.

**M. le Président** répond : le président de la COGEFIN est excusé ce soir et les membres ont signé au niveau des membres.

**M. Willy Kursner** : il ne veut pas pinailler mais il estime qu'un membre aurait pu signer. Ce rapport peut être mis en discussion quand on veut.

**M. le Président** le remercie et le bureau du Conseil briefera la COGEFIN sur la façon d'établir les rapports pour les prochains Conseils.

Le préavis no 7/2017 est soumis au vote, il est accepté à la majorité, 2 refus et 2 abstentions.

#### 9. Communications de la Municipalité

**M. Marc Morandi, Municipal** félicite tous les vigneron pour toutes les médailles de l'appellation. La Municipalité accueillera le 15 novembre prochain dans cette salle tous les médaillés de l'appellation. La Municipalité souhaite à tous les vigneron d'excellentes vendanges.

N'oublions pas le 23 septembre, la Fête du Raisin.

#### 10. Propositions individuelles

##### Abribus :

**M. Pierre Pilloud** souhaite savoir où en est le projet de l'abri-bus. Il en a parlé il y a une année et rien ne se passe. On a dépensé quelques milliers de francs pour des panneaux que l'on aime ou pas. Mais il pense que de plus en plus de gens prennent le bus et rien ne se fait. Les gens attendent sous la pluie. Il aimerait maintenant que la Commune intervienne et fasse le nécessaire comme c'est le cas dans toutes les Communes. On peut bien dire aux gens d'attendre sous le balcon de l'auberge mais cela ne se passe pas comme ça. Quand on est sous le balcon lorsqu'il pleut, le chauffeur de bus ne nous voit pas et il ne s'arrête pas. Il veut maintenant et avant l'hiver que la Municipalité fasse le nécessaire pour avoir un abri-bus.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : en effet le thème abri-bus n'est pas nouveau, il existe une possibilité raisonnable de faire un abri-bus situé vers l'ancien escalier mais cette solution n'est pas idéale. L'idée est là mais la solution n'est pas encore trouvée.

**M. Pierre Pilloud** : cela lui fait plaisir d'écouter M. le Syndic, il pense que la solution est bonne et que l'on pourrait faire quelque chose de pas trop cher. Il faut faire quelque chose avant l'hiver.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, La Municipalité traitera cela en séance. La solution de l'escalier est envisageable.

##### Travaux immeuble de la Route de l'Etraz 28 :

**M. Michaël Evesque** souhaite avoir des compléments d'informations par rapport aux travaux qui doivent être effectués à la Route de l'Etraz 28. Il a vu la gérance en février et depuis pas d'informations.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, les devis viennent d'être acceptés, vous serez informés tout bientôt.

**Poubelles:**

**M. Laurent Besso** s'est promené à la place du Saugey récemment, et comme il a été fait état du mobilier urbain toute à l'heure, un point l'a surpris, où sont les poubelles ? Ceci est un peu désagréable bien que l'on puisse garder nos déchets dans la poche, mais il y a des gens qui ne sont pas forcément bien civilisés et qui vont les mettre par terre.

La Municipalité prend note.

**Tapage nocturne :**

**M. Yvan Guillemain** : lorsque les gens ont des problèmes de sommeil dus aux bruits nocturnes. Ils sont priés d'appeler la police plutôt que les employés communaux pour rétablir le problème.

**Bureau d'architecte (1) :**

**M. Pierre Pilloud** souhaite avoir plus d'informations et cela a déjà été discuté lors de Conseils précédents concernant l'architecte qui est mandaté par la Commune M. Genoud. Il aimerait avoir des précisions sur l'évolution de cette situation.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : M. Genoud n'est pas l'architecte de la Commune. Il s'agit d'un bureau de service technique de Gland qui s'occupe de plusieurs Communes. Ce que nous sommes en train de mettre en place c'est un service similaire situé à Perroy avec le même but et la même fonctionnalité.

**Marché aux truffes :**

**M. Bernard Genton** : généralement en fin d'été, je vous donne des nouvelles d'êtres vivants, noirs, qui volent et qui se sont fort bien portés cette année. Mais aujourd'hui, il voudrait donner des nouvelles d'êtres vivants, noirs qui vivent sous terre. M. et Mme Sachot m'ont demandé de faire un petit coup de pub pour le marché aux truffes qui se tiendra à Allaman le 11 novembre de cette année chez M. Gérard Vontobel.

**Bureau d'architecte (2) :**

**M. Pierre Pilloud** n'est pas satisfait de la réponse de **M. le Syndic**. Vous avez un architecte qui est mandaté pour les questions relatives aux constructions sur les parcelles de la Commune. Oui ou non ? Ceci est la première question. La deuxième, à l'époque, dans un Conseil précédent, vous nous aviez parlé d'une fusion et d'un engagement d'un architecte pour des Communes. Il aimerait savoir lesquelles et pourquoi vous demandez cette situation en demandant un ou une architecte pour la Commune. Alors que M. Genoud fonctionne déjà pour ceci.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : il y a plusieurs éléments dans cette intervention : d'un côté, les Municipalités ont le choix de passer par une entreprise externe pour faire l'analyse technique selon les règles du jeu données et on est libre d'aller chez qui on veut. Premier fait. Actuellement, nous avons donc le service technique M. Genoud à Gland qui traite un certain nombre de dossiers. Les nouveaux dossiers (à partir d'une certaine date) ont été traités par le nouveau service technique de Perroy. L'idée est de faire une collaboration entre les Communes qui sont Perroy, Allaman et Féchy. Il n'y a pas de notion de fusion, de règlement ou autre.

**Route de l'Etraz (1):**

**Mme Jasmine El Mulki** : souhaite savoir s'il avait déjà été envisagé de mettre du goudron antiphonique sur la route de l'Etraz qui traverse Féchy.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : cette route appartient au Canton.

**Bureau d'architecte (3) :**

**M. Pierre Pilloud**, remercie M. le Syndic pour sa réponse mais sa question et pourquoi vous voulez changer ? et combien cela coûte. Combien coûte le bureau Genoud et combien va coûter votre engagement même si réparti dans les 3 Communes ?

**M. Andreas Meyer, Syndic** : on vous donnera plus de réponses lors de la prochaine séance.

**Route de l'Etraz (2) :**

**Mme Jasmin El Mulki** : quelle est la procédure à faire si l'on veut demander un goudron phonique sur la route cantonale de Féchy.

**M. Andreas Meyer**, il pense que l'on doit passer par le Voyer et regarder dans les tabelles. Mais nous n'avons pas grand-chose à dire.

**Bureau d'architecte (4) :**

**M. Pierre Pilloud** pense qu'il est important de savoir si vous engagez une architecte, même si les frais sont répartis entre les 3 Communes, combien les prestations coûtent. Il est persuadé que d'engager une architecte même si elle est payée par les 3 Communes coûtera plus cher que si nous avons une personne qui est rétribuée (il ne sait pas comment (faudra le lui dire)) en fonction des mandats qui sont sur la Commune. Il rappelle qu'à Féchy, les parcelles constructibles commencent à diminuer et il s' imagine bien que de prendre une architecte à plein temps pour gérer les constructions communales coûtera beaucoup plus cher qu'une personne employée pour un mandat.

La Municipalité prend note encore une fois.

**Route de l'Etraz (3)**

**M. Willy Kursner ; M. le Syndic** vient de nous dire que la Route de l'Etraz appartenait au Canton et non à la Commune. Il croyait savoir que la traversée de la Commune était à la charge de la Commune et non du Canton à moins que le Canton nous en ait fait cadeau.

**M. Andreas Meyer ; Syndic**, en effet, mais la situation n'est pas aussi simple que ça. La route est effectivement entièrement à notre charge. Mais les travaux restent dans les mains du Canton.

**Aménagement place du Collège :**

**Mme Valérie Crittin** : elle possède un dossier qui a été adressé à la Municipalité courant août 2017 concernant les aménagements devant le collège. Elle avait fait partie à l'époque de la commission et les aménagements avaient été prévu de manière plus conséquente de ce qu'il y a réellement et notamment un panier de basket elle se souvient bien sur les plans. Nous avons un terrain de foot qui est très bien qui est un lieu de rencontre pour nos enfants. Ce terrain est très souvent impraticable. Elle trouve que ce serait bien d'avoir autre chose pour les enfants notamment un panier de basket comme il a été posé à Bougy-Villars. Ils ont un petit terrain plus petit que le nôtre. Elle aimerait savoir si cette demande a pu être étudiée.

**M. Andreas Meyer, Syndic** : nous possédons une place (la verrue) qui a été évacuée et la possibilité d'aménagement. La pose d'un panier (terrain) de basket dans les normes sera installé sur cette zone.

**11. Clôture de la séance**

Prochaines votations : 24 septembre 2017

Le prochain Conseil Général aura lieu le 12 décembre 2017 à 19h15

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h05.

M. le Président affiche juste le document établi par le bureau du Conseil sur le fonctionnement des commissions. Il remercie les Conseillers de le lire. Celui-ci sera adressé en annexe du PV.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez